

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 20 mars 2024

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 20

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire

MM. Patrick DELSART, Jean-Paul BARTH, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMMANN, Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Claire-Catherine BRUN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE

Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH

Lysiane STENGER

Amandine MARTIN donne pouvoir à Sylvie LIGNER

Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER

**Absents :**

Marie-Antoinette SYLVESTRE

Pascal HELDE

**8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives**

**RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST**

**8.4. Aire de fitness Parc ERGE : demande de subvention**

**DELIBERATION 20032024/06**

La commune propose d'installer une aire de fitness extérieure au parc ERGE. La commission a déterminé le lieu d'installation et les agrès retenus.

La commune souhaite solliciter une subvention auprès de l'agence nationale du sport, au titre du nouveau Plan « 5000 équipements – Génération 2024 », qui se déploie cette année sur 3 axes majeurs : les équipements de proximité, les cours d'écoles actives et sportives, les équipements structurants.

La commune peut solliciter jusqu'à 80% de la dépense sur le volet « équipements de proximité ».

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Stepper intensité réglable	2 989€	Agence nationale du sport	11 145€	80
Duo porteur / Quadriceps	3 069€			
Vélo elliptique	2 011€			
Vélo intensité et selle réglable, chargeur USB	5 313€			
Panneau d'information	350€	Autofinancement	2 787€	20
Autres frais	200€			
<b>TOTAL</b>	<b>13 932€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 932€</b>	<b>100</b>

**AUTORISE** le maire ou son représentant à solliciter toutes subventions maximales auprès de l'Etat, de la Région, et tout autre organisme, et en particulier l'Agence Nationale du Sport.

**DIT** que les crédits de l'opération susvisée seront inscrits au BP2024.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme  
Châtenois, le 22 mars 2024

Luc ADONETH  
Le Maire,

Claire-Catherine BRUN  
La secrétaire de séance,

